



Pacte de jumelage



Nous maires de Pons et de L'Assomption, démocratiquement élus par nos concitoyens et mandatés par nos conseils municipaux respectifs,

certains de répondre aux aspirations de nos populations, de nos institutions et de nos organismes;

nous souvenant que la civilisation occidentale, fondée sur les principes de liberté, de fraternité et d'égalité au service de la justice sociale, plonge principalement ses racines en France et que le Québec y adhère;

sachant que les Québécois, en majorité d'origine française, mènent en terre d'Amérique une lutte sans relâche pour préserver et enrichir leur culture ainsi que la langue française;

considérant que dans un contexte de mondialisation, la coopération internationale sous toutes ses formes est une condition indispensable au progrès historique de l'humanité,

**En ce jour, nous signons
un pacte solennel de jumelage
ce qui nous engage**

à maintenir des liens permanents entre nos deux Villes;

à créer, sous le patronage de nos Villes respectives, un comité de jumelage représentatif de l'ensemble de la population;

à appuyer les objectifs de ces comités pour en assurer la pérennité et, ce faisant, favoriser l'organisation de rencontres, visites ou séjours d'individus ou de groupes émanant d'institutions ou d'organismes et opérant dans divers domaines: culture, éducation, vie sociale et communautaire, économie, industrie, agriculture, loisirs, sport, patrimoine, et religion;

à faciliter éventuellement aux familles québécoises originaires de la Charente, la recherche de leurs origines.

Convaincus que ces objectifs favoriseront un enrichissement réciproque, à la fois sur le plan personnel et collectif,

nous signons, avec une foi inébranlable en la prospérité future et l'épanouissement de nos deux Villes et de leurs habitants.

Fait à Pons
le 18 août 1999

Daniel Laurent
maire de la Ville de Pons

Lionel Martel
maire de la Ville de L'Assomption